

## Public cible

- Les personnes âgées résidant en établissements (par exemple Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- Les professionnels y exerçant et présentant un risque élevé (âge supérieur à 65 ans, pathologies)
- Tous les professionnels de santé, y compris libéraux, les pompiers et les aides-à-domicile intervenant auprès des personnes de ville et d'hôpitaux vulnérables de plus de 50 ans et/ou atteints de comorbidités\*
- Les personnes en situation de handicap hébergées en établissement et les personnels y exerçant âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités :
  - obésité (IMC>30), particulièrement chez les plus jeunes ;
  - BPCO et l'insuffisance respiratoire ;
  - hypertension artérielle compliquée ;
  - insuffisance cardiaque ;
  - diabète (de type 1 et de type 2) ;
  - insuffisance rénale chronique ;
  - cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ;
  - fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - trisomie 21
- Les personnes âgées de plus de 75 ans pourront se faire vacciner dès le 18 janvier. Pour la prise de rendez-vous, en plus des plateformes internet de prise de rendez-vous accessibles dans la journée du 14 janvier (Doctolib, KelDoc ou Maiaa en fonction du centre – renseignements sur : [sante.fr](http://sante.fr) ou le site internet de l'ARS), un numéro de téléphone régional est mis en place : le 02 79 46 11 56 accessible dès ce jeudi 14 janvier 14h puis tous les jours de 8h à 18h.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 pourront se faire vacciner dès le 18 janvier. **Elles doivent disposer d'une ordonnance médicale** pour se faire vacciner prioritairement. Il s'agit de personnes :
  - atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
  - atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
  - transplantés d'organes solides ;
  - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
  - Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
  - atteintes de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)
  - atteintes de trisomie 21.